

N°2022-33

CHAUMONT HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Bureau du Conseil d'Administration du 04 OCTOBRE 2022

DELIBERATION

DEMANDE D'ACHAT PAR LES LOCATAIRES OCCUPANTS
DU LOGEMENT SITUÉ 55 RUE HELENE BOUCHER
A CHAUMONT

Le Bureau du Conseil d'Administration de Chaumont HABITAT s'est réuni au Siège, 51 rue Robespierre à CHAUMONT, le 04 octobre 2022 à 14 heures 30 sous la présidence de Christine GUILLEMY, Présidente.

Membres du Bureau : 7

Présents : 4

Christine GUILLEMY, Pierre ETIENNE, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Françoise GRATAROLI

Excusés : 3

Frédéric ROUSSEL, Stéphane MARTINELLI, Didier COGNON

Procurations : 3

Frédéric ROUSSEL donne pouvoir à Christine GUILLEMY, Stéphane MARTINELLI donne pouvoir à Christine GUILLEMY, Didier COGNON donne pouvoir à Pierre ETIENNE

Vu l'article L443-11 du code de la construction et de l'habitation,
Vu la procédure de vente HLM validée par délibération du 18 décembre 2019,
Vu la délibération du 16 novembre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Bureau,
Vu la délibération du 04 février 2021 relative au plan de vente de patrimoine,

Considérant le courrier de Monsieur et Madame COLLOT reçu le 06 septembre 2022 par lequel ils font part de leur souhait d'acquérir le logement qu'ils occupent au 55 rue Hélène Boucher à Chaumont,

Il est demandé aux membres du Bureau de se prononcer sur cette demande.

Les logements situés rue Hélène Boucher ont été retirés du plan de vente en février 2021. Cependant, conformément à la réglementation relative à la vente HLM, tout locataire qui occupe son logement depuis plus de deux ans peut adresser à l'organisme propriétaire une demande d'acquisition. La réponse de l'Office doit être motivée et adressée à l'intéressé dans les deux mois suivant la demande.

Les locataires occupent le logement depuis le 15 mars 2012, soit 10 ans.

Il s'agit d'une maison mitoyenne de 1980, d'une superficie de 81 m² sur un terrain de 308 m². Les deux biens situés en mitoyenneté ont été vendus.

Lors de ces dernières années, des travaux ont été réalisés : mise en sécurité de l'installation électrique en 2020, isolation des combles en 2021.

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur cette demande d'acquisition.

Par ailleurs, si le Bureau autorise la vente, il lui revient de fixer le prix de vente en prenant pour base le prix d'un logement comparable occupé. En 2020, le logement adressé au n°53, de 81 m², a été vendu à une personne extérieure au parc social au prix de 100.000 euros, soit 1234€/m².

Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'autoriser la vente du logement situé 51 rue Hélène Boucher à ses locataires occupants, Monsieur et Madame COLLOT,
- De fixer le prix de vente à 1300€/m² soit un montant de 105 300 euros.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Christine GUILLEMY



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture.